



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2023

Délibération n° 11

Date de convocation
03.05.2023

Date d'affichage
03.05.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 22

votants : 34

Objet : Modification du règlement intérieur de la Braderie « Lutte Anti-Gaspillage ».

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. E. ALAMAMY – Mme M. LAFFORGUE par Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE par M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUI par M. J. SAMINGO – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. C. LUTTMANN – Mme L. MASSE par M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_11-DE

Madame Murielle GOTIN a été élue secrétaire de séance.

Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

L'organisation de la Braderie "Lutte Anti-Gaspillage" nécessite la mise en place d'un règlement intérieur afin de déterminer, entre autre, les modalités d'inscription, de paiement, les règles d'hygiène et de sécurité.

Les habitants de la zone géographique autorisés à s'inscrire à la Braderie et les restrictions de ventes sont également indiqués sur le règlement intérieur.

Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter le règlement de la Braderie Lutte anti-gaspillage de Combs-la-Ville.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif,

CONSIDERANT la nécessité de garantir le bon déroulement de la manifestation, de mener les inscriptions de façon optimale et de répondre aux attentes des publics, un règlement intérieur clarifiant les conditions d'inscriptions, d'accès et de fonctionnement, a été élaboré et sera applicable à l'ensemble des personnes souhaitant s'inscrire à la Braderie Lutte anti-gaspillage,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du règlement intérieur de fonctionnement de la braderie lutte Anti-gaspillage ci-annexé.

DIT que son application est effective dès l'approbation dudit document par le Conseil Municipal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Combs-la-Ville, le 09 mai 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Murielle GOTIN

Pour : 34
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_11-DE